



J'avai 12 ans j'ai besoin de conseil

Par **inconnu123**, le **13/04/2011** à **13:57**

Bonjour,

je me permet de vous écrire, cela fais très longtemps que je veux le faire ne serai se que pour avoir l'esprit un peux plus tranquille...

J'ai bientot 25 ans et j'ai subi des attouchements sexuels à partir de mes 12 ans, par l'ex "copain" de ma grande soeur.

Je voudrais tout simplement savoir s'il m'es possible de porter plainte au bout de toutes ces années?

Je me souviens de beaucoup de choses mais certains flash me reviennent parfois, sa parait complètement fou après plus de 10 ans que sa arrivent et surtout je ne comprend pas comment j'ai pu mettre certains "souvenirs" dans un coin fermé de mon cerveau, certainement pour oublier.

J'ai besoin de me construire et je vous en serai infiniment reconnaissant si vous pouviez me repondre...

Merci beaucoup

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **14:13**

le problème va être celui de la preuve. Vous en aviez parlé à l'époque ?

Vous dites à partir de "12 ans", ça a continué jusqu'à quand ? Il avait quel age ?

Qu'est-ce que vous appelez des attouchements ?

[citation]je ne comprend pas comment j'ai pu mettre certains "souvenirs" dans un coin fermé de mon cerveau, certainement pour oublier. [/citation] ou ce sont des souvenirs induits (vous vous souvenez réellement, vous ne mentez pas, de choses qui ne se sont jamais passées)

Par **Pseudonyme2011**, le 19/04/2011 à 23:56

Bonjour,

La prescription à té prolongée jusqu'à 28 ans pour saisir la justice...

Cela est arrivé à beaucoup de victimes d'abus sexuels, de mettre un cache sur leur souvenirs, il se peut que ces flashes et remontées aient été induit par un fait extérieur qui à ouvert la porte du souvenir...

Vous avez raison de ne pas passer sous silence cette situation , car en effet le fait de prendre en charge votre vie , vous aidera à vivre la suite, j'ai connus 2 cas où les personnes sont decedées, faute de ne pouvoir pas en parler, je vous rassure tout de même elles n'allaient pas sur des forum, mais ont tout gardé.

Le plus important est de faire ce qui sera le mieux pour vous, sachez que l'abuseur s'il va en prison cela ne vous rendra pas ce qu'il vous a volé.

En même temps ne rien faire équivaudrai a accepter,et cela n'est pas possible non plus alors, il faut vous rapprocher d'associations qui vont vous aider mais pas n'importe lesquelles, je vous donnerai l'adresse, toutefois j'ai besoin de plus d'infos ,pour cela allez sur ma messagerie privée afin que nous discussions, de la suite a donner ensuite je donnerai l'adresse sur ce site pour les lecteurs.